

PAR COURRIEL

Le 30 octobre 2020

Monsieur Guy Côté
Directeur principal
Projets de transport et de construction
Hydro-Québec
Place Dupuis, 16^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Analyse environnementale – Demande d'engagement et d'informations complémentaires dans le cadre du projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-Québec (Dossier 3211-11-124)

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation autochtone menée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-Québec, vous trouverez ci-dessous des demandes d'engagements.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et 18 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r.23.1), ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du ministère.

Questions

Consultations autochtones

1. Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) croit que la participation de ses archéologues à l'élaboration des stratégies des travaux de terrain et aux inventaires archéologiques sur les zones concernant la Nation Wabanaki est une mesure à considérer pour atténuer les impacts du projet sur le patrimoine archéologique wabanaki. Cette participation permettrait au GCNWA de renforcer ses connaissances sur le patrimoine archéologique au sein du corridor d'étude qui a fait l'objet de peu de recherches archéologiques.

Le GCNWA croit aussi que certaines zones sensibles pour la Nation pourraient être fouillées par ses propres archéologues et une équipe composée de membres de la Nation.

Hydro-Québec doit s'engager à favoriser la participation d'archéologue w8banaki à l'élaboration des stratégies des travaux de terrain et aux inventaires archéologiques sur les zones concernant la Nation W8banaki. Veuillez ainsi présenter comment vous entendez favoriser cette participation.

2. Le GCNWA estime qu'en accentuant la pression sur le territoire, le projet est susceptible d'affecter la capacité des W8banakiak à transmettre leurs cultures. Il fait valoir que l'héritage culturel w8banaki se vit et se transmet sur le territoire et par le territoire. Il ajoute que le territoire concerné par le projet, Namag8nteg (Lac-Mégantic) et la région environnante ont une grande importance historique, culturelle et symbolique pour la Nation W8banaki qui dépasse son unique usage. Pour les W8banakiak, l'accès au territoire est essentiel à la transmission de savoir-être et de savoir-faire culturels, et à un sentiment de continuité culturel. Cette transmission et cette continuité apparaissent être affectées par l'accumulation de projets de développement et par la perte d'accès au territoire. Dans ce contexte, le GCNWA croit que le soutien aux activités communautaires liées à la culture w8banaki et sa transmission serait une bonne mesure pour atténuer les impacts du projet.

Est-ce que l'initiateur s'engage à soutenir les activités communautaires liées à la culture w8banaki et à sa transmission afin d'atténuer les impacts appréhendés du projet? Le cas échéant, veuillez préciser comment il entend apporter son soutien.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M. Vincent Boucher, au 418 521-3933, poste 7346 ou à l'adresse courriel suivante : vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,



Marie-Eve Fortin